

Département des Affaires juridiques

Décision: DAJ2019-390

## LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le Décret du 26 novembre 2018,

portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2000-03 du 2 mai 2000 modifiée relative à l'organisation des services centraux de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2010-159

relative à l'organisation du Département de l'Information Scientifique et de la Communication de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

## **DECIDE:**

Article 1:

Madame Priscille Rivière est nommée Directrice par intérim du Département de

l'Information Scientifique et de la Communication de l'Inserm.

Article 2

Délégation permanente de signature est accordée par Monsieur Gilles BLOCH, Président-directeur général de l'Inserm à Madame Priscille Rivière, Directrice par intérim du Département de l'Information Scientifique et de la Communication de l'Inserm, afin de signer dans la limite de ses attributions,

tous actes ou documents afférents aux attributions dudit Département.

Article 3:

La présente décision prend effet à compter du 2 décembre 2019.

Le Président-directeur général

Gilles BLOCH